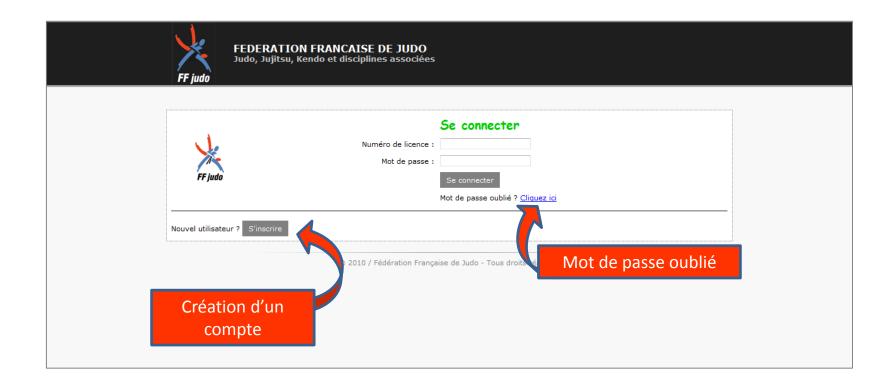
La prise de licence en ligne par l'adhérent

- RUBRIQUE ESPACE LICENCIÉ
- RUBRIQUE SITE PRISE DE LICENCE
- APPLICATION MOBILE

RUBRIQUE ESPACE LICENCIÉ

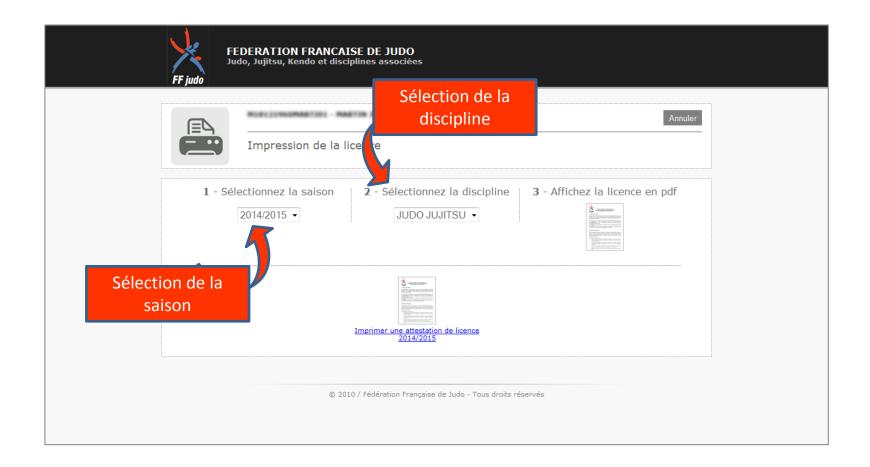
Connexion et création d'un compte



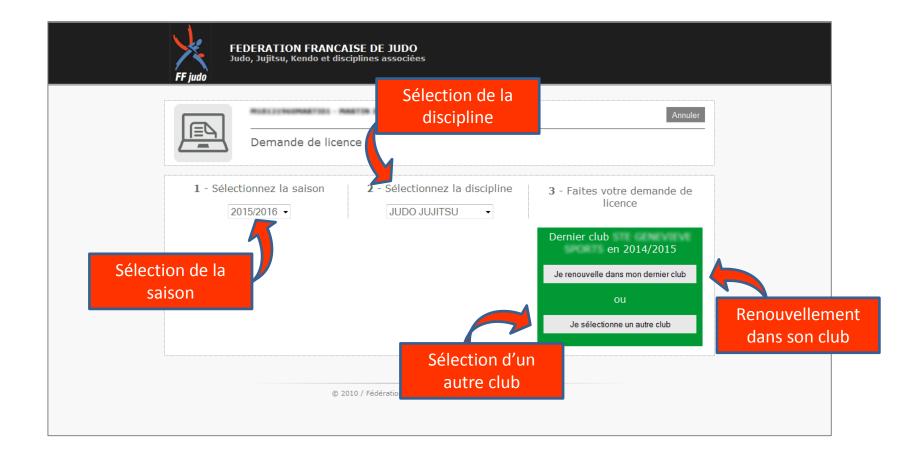
Page d'accueil



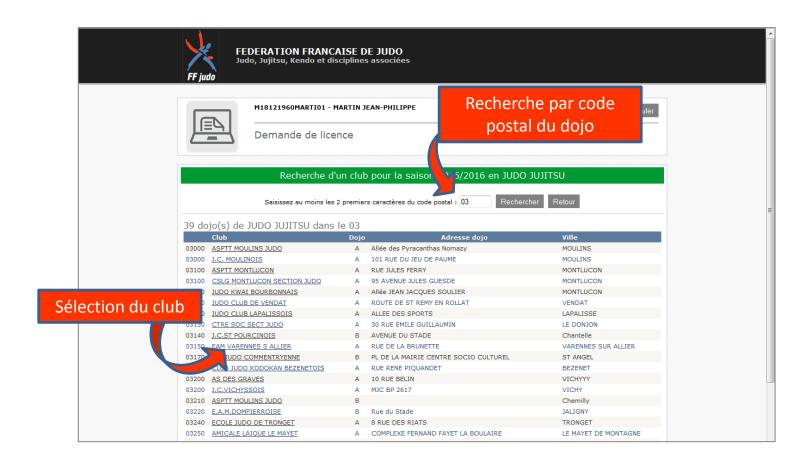
Impression de la licence



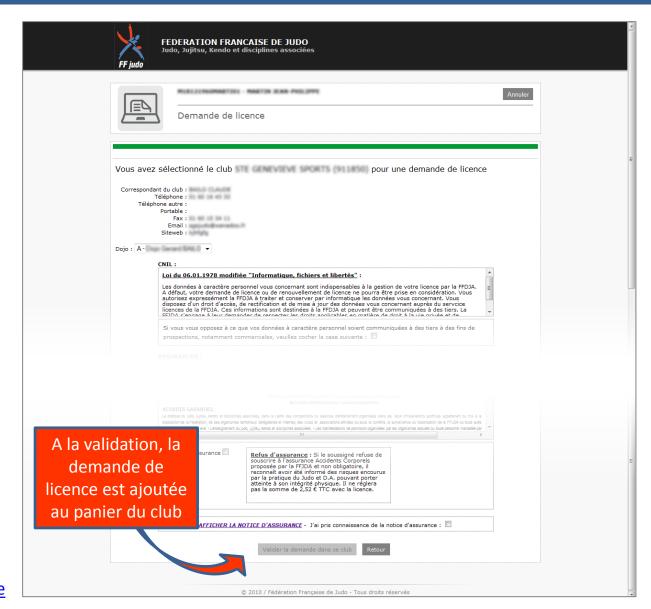
Renouvellement de la licence



Renouvellement de la licence – choix du club



Renouvellement de la licence – validation de la demande



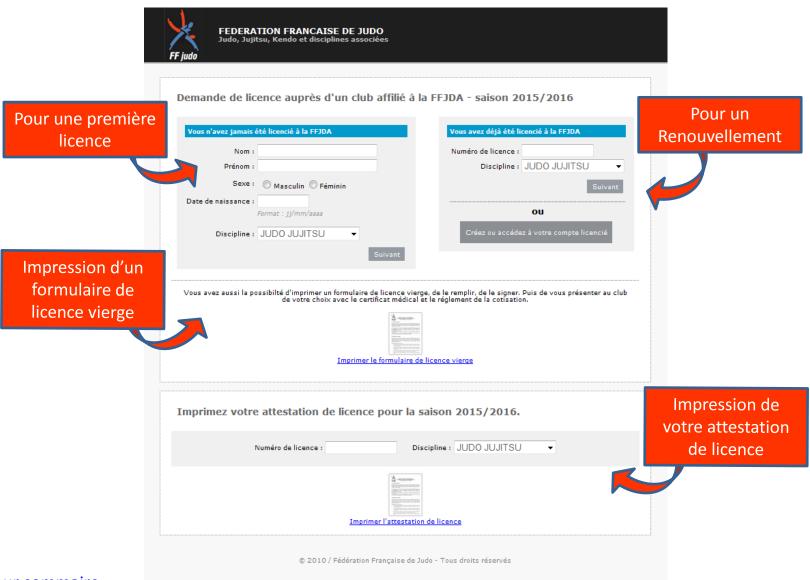
Renouvellement de la licence – après validation de la demande



^{*} La suppression de la demande de licence est possible tant que le club ne l'a pas prise en compte.

RUBRIQUE SITE PRISE DE LICENCE

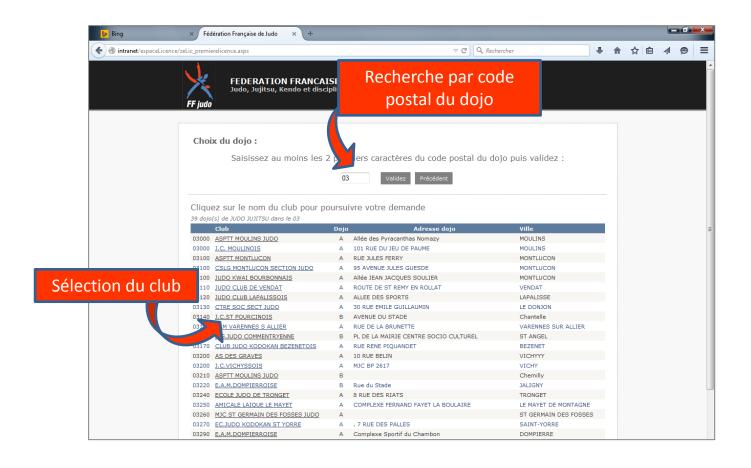
Page d'accueil



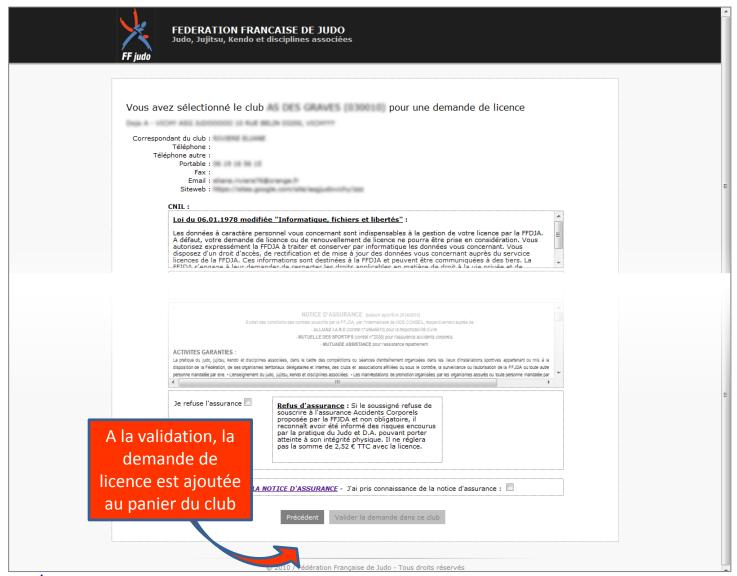
Première licence et renouvellement

	FEDERATION FRANCAISE DE JUDO Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées FF judo
	Vous faites une demande de licence pour : LAMPION SERAPHIN Sexe masculin, né le 01/01/2000 Discipline : JUDO JUJITSU Merci de compléter la demande : Adresse : Complément d'adresse : Code postal : Ville : Email : Portable : Annuler Suivant Suivant
i	© 2010 / Fédération Française de Judo - Tous droits réservés

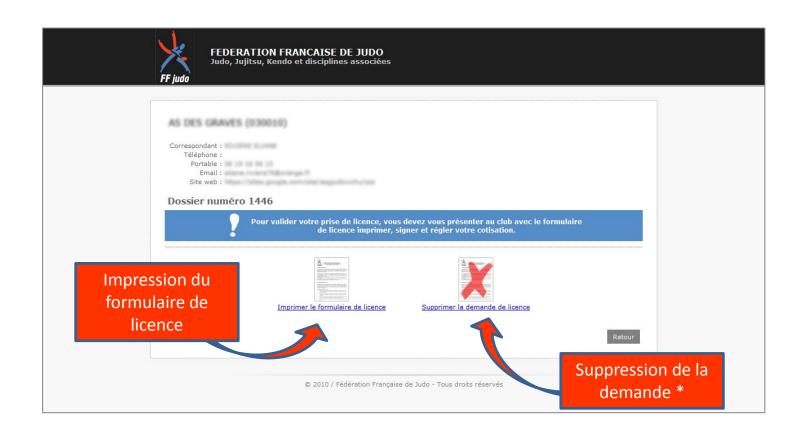
Première licence et renouvellement – choix du club



Première licence et renouvellement – validation de la demande

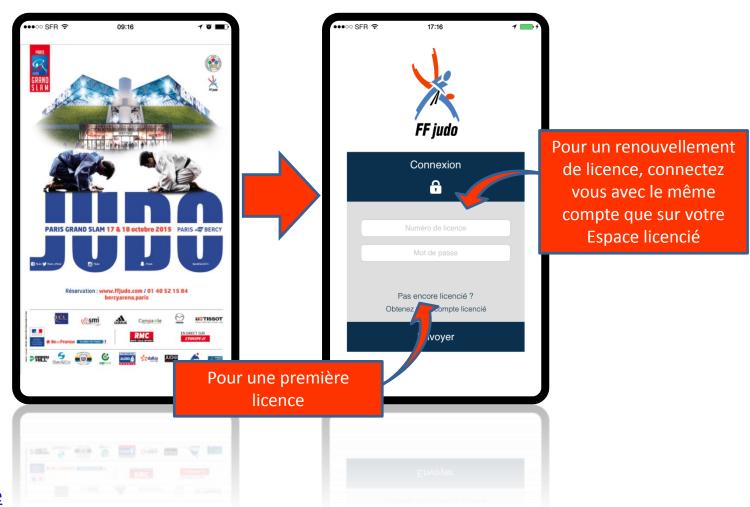


Première licence et renouvellement – après validation de la demande



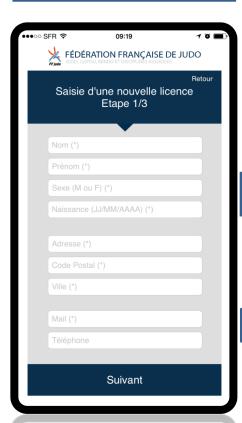
^{*} La suppression de la demande de licence est possible tant que le club ne l'a pas prise en compte.

APPLICATION MOBILE

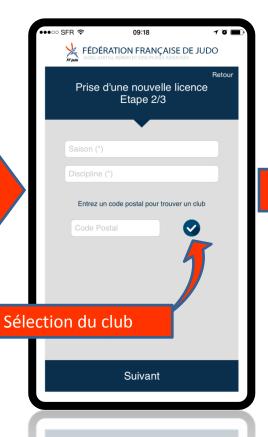




Saisie des informations



Saison, discipline et club



Assurance - CNIL



Suivan

Retour sommaire

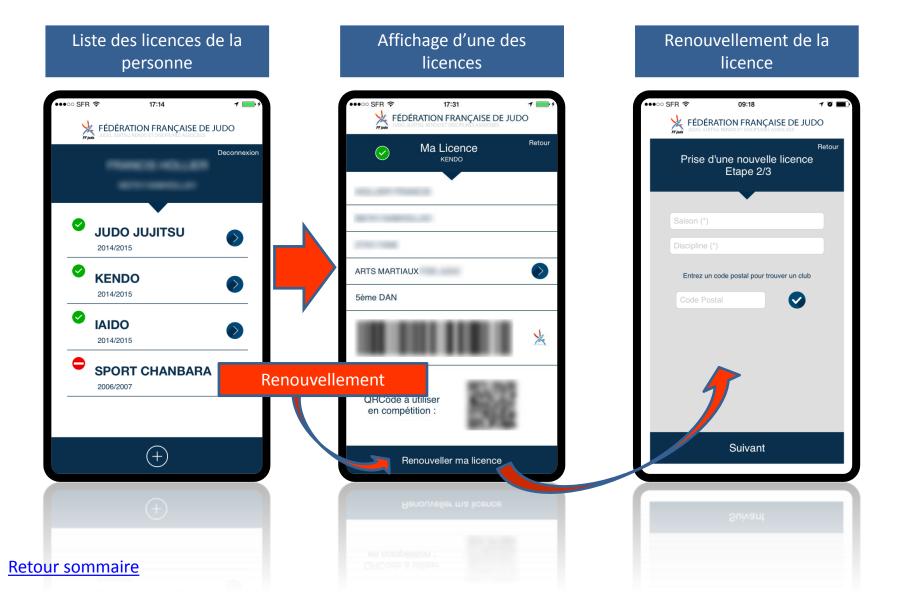
Suivant

Essai

CNIL

conserver los denodes vous concernant. Flus d'informatioso en ciquant sur le tien sulvant :







FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2015-2016 EXEMPLAIRE À REMETTRE POUR VALIDATION DE L'INSCRIPTION AU CLUB ET A LA F.F.J.D.A.

Prix de la licence : 36 €

Club N° [0,3,0,0,1,0]				
Numéro de licence renouvellament ou déja licencié	r r r r l			
Nom: [N,O,M,				
Prénom [P,R,E,N,O,M]				
Nom de jeune fille (er asséctergement de altafor)				
Seve (Fou M) M Date de naissance : O,1 / O,1 / 2,0,0,0 Dojo	A-B-C is remplir par le club). Si le club à plusieure dojo, les identifier par une lettre, les listes que vous roceverez seront classées par ordre alphabétique de dojo ainsi que les formulaires de renouvellement de licences.			
Code postal 7,5,0,1,4 Ville : PARIS				
Adresse complète - N° de rue: Nom de rue ADRI	ESSE1			
[A,D,R,E,S,S,E,2] Consider dela resintator B L Billiandre/Billiandre/Lane, (Milliane, Utiliane, Utilia	Date: 2,8 / 0,5 / 2,0,1,5 CN: DAN			
Couleur de la centure: D. D. DONCORregieter, Willeter (Effect, Milliage) Adresse de messageire (T. e. s. t. @. t. e. s. t f. r.	Date: 2,8 / 0,5 / 2,0,1,5 CN: DAN			
· 1				
Téléphone portable:				
-LOI DU 06.01.1978 modifiée" (Informatique, fichiers et libertés"), so domés à caracte vive demande de licenso au de reconsultement de laison en poura éte-prés en caracteriste vive demande de licenso au de reconsultement de laison en poura éte-prés en caracteriste vives deposes d'un drui d'acose, de redification et de mise à laur des formées vous concernant agrés o communiquées de la tent la EFLIDA evaguage à las traisments de respecter les drits agéciables et à caracter personnel soient communiquées à des fiers à des files de prospection, notamment commercials - ASSURANCE ».	orisez expressément la FF.DDA à traiter et conserver per informatique les données vous concernant lu service l'occuses de la FF.DDA. Ces informations son desfinées à la FF.DDA et peuvent étire létre de droit à la ve provée et le protection personnées. Si vous vous opposez à ce que vos données			
L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité C FF-IDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporets, souscitus auprès de la Mu et accepté l'assemble de ses oparaties talles qu'indiquées d'annis a rotes d'information qui lui set remise o	tuelle des Sportifs, par l'intermédiaire de MDS CONSEIL. Le soussigné déclare avoir pris connaissance			
disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnel	les complémentaires aux garanties de bese ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut			
avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de la Mutuelle des Sportfs (bulletin de souscription dispo l'assureur de son choix. Le soussigné prend acts de sa représentation comme membre participant de la MUTUELLE DES SPORTI				
(consultation des statuts et du réglement général de la MUTUELLE DES SPORTIFS dans les textes officiel. La FFLIDA informe ses liconoiés de leur intérêt à souscrire une assurance Acout Corporets proposée par la FFLIDA, le club doit s'assurar que le soussigné a bien joonserver par le licenoié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cau	sis⊸ecuel disponible auprès du club et sur www.fljud.com). Its Corporels. En oas de refus de souscription de l'assurance Accidents pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à			
 Refus d'assurance: Si le scussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporals proposée par la FFDIA et non oblegatoire, il reconneit avoir été informé des réquises encourus par la pratique du Ludo et D.A. pouvant porter atlairité à son inféctifé hérècueuil ne referéra pous la sorme de 2.52 € TTC avoir la licence. 	La ficence est obligatoire avant le 1er septembre 2015 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président Secrétaire Genéral et Tréchier) et doit faire partie du 1er envoi, all nu generatire au dub de benérider des garantes de responsabilité d'aile et de protection juridique.			
Dale: SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA	Attention : ce document précise au dos les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites par l'intermédiaire de MDS CONSEIL. Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant :			
FFDJA	http://www.ffjudo.com/ffi/La-federation/Assurance			
GUIDE D'UTILISATION La présente demende de licence doit impérativement être desfe et signée par l'adhérent ou son représentant légal. LA NOTICE EST LUE AMAIT LA SIGNATIVE DES PRÉSENTES ET CONSERVÉE PAR L'ACHÉREINT Prévoir Terreri des Sonnoss à la FFJDA, le plus têt possible. Nous avons un délai d'environ quatra semaires pour le retour des documents.				
For this large distinction of the state of t				

fout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com

Représentant légal : "Lu et Approuvé "Date : / /201_ date et signature obligatoire

Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14 Standard Général :0140521550 - Service Licences :0140521592 - Fax: 0140521590

2015/2016-v0

CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence

Seison 2015-2016 L'assurance « responsabilité civile » souscrite par la FFJDA, par l'intermédiaire de MDS CONSEIL auprès de ALLIANZ (contrat n° 49646610), est incluse dans le prix de la licence et protége tout licencié dans la participation aux activités fédérales assurées dans le cas d'un dommage subi par autrui à la suite d'un évènement dont le licencié est responsable directement en application du Code Civil. Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au sile http://www.ff.fudo.com/ff/U.e-fedération//Assurance.

L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, par l'intermédiaire de MDS CONSEIL auprès de MUTUELLE DES SPORTIFS (contrait n° 2036) (colisation due au titre des garantées de base visées ci-après : 2,52 € TTC)

Assuré: Personne physique titulaire d'une licence Fédérale en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels

Sont exclus: * Dominages résultant de sports à risques (tels que : boxes, catch, spétéologie, chasse et plongée sous-marine, motonsuitsme, yachting à plus de 5 miles des côtes, sports aériens, alpinisme, varappe, hockey sur glace, bobsleigh, skeleton, saut à ski, six hors-pistes, kite surf, sports en eaux vives, saut à l'élastique, sports automobiles ou motocycles...]. * Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès. * Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide. * Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent à pris une part active. * Accidents qui résultent de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense. * Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré. * Accidents résultant des usage d'alcool, de drogues ou de stupétiants par l'assuré. * Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmulation de novaux d'atome ou de la réclaidestivité.

	LICENCIES	ENSEIGNANTS	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU
Décès (*) - Moins de 16 ans	8 000 €			
- 16 ans et plus	35 000 €	50 000 €	50 000 €	130 000 €
Invalidité (franchise 5%)	65 000 € (**)	95000€ (™)	95 000 € (")	250 000 € (**)
Accident corporel grave Si Invalidité ≥ à 66% (à dire d'expert)	Remboursement à hauteur de 15 d'accompagnement (maxi : 4 mois	suivant la date de l'accide	résentation de justificatifs m()	, des dépenses urgentes et frais
EN CAS D'ACCIDENT DE SPORT UNIQUEMENT	 Avant la consolidation, ionagui constaté par expertise médicate que suite à l'accident le blessé cour le risque d'une invalidét fonctionnelle prévioble supérieure or égale à 86%, la MDS lui verse un capital forfataire immédiat de 100 000 € (celui-ci restant acquis en cas de rémission, si le blessé n'atteint pas à la consolidation le taux de 86%) A la consolidation et si le taux d'invalidét à fatient ou coché 60%, il de vieus le solde du capital revenant au blessé, soit la différence entre le capital de 1 000 000 € réché official de 100 000 € récédemment réglé. 			
Frais de soins de santé	200 % de la base de remboursement de la Sécurité Sociale			
Forfait journalier hospitalier	Frais réels			
Frais de 1 ^{er} transport	Frais réels			
Forfalt optique / dentaire	500 € par accident	800 € par accident	800 € par accident	800 € par accident
Remise à niveau scolaire ou universitaire Franchise 15 jours (3 jours en cas d'hospitalisation)	30 € par licencié et par heure de soutien scolaire ou universitaire (maxi 350 h)			30 € par licencié et par heure de soutien scolaire ou universitaire (maxi 350 h)
Indemnités Journalières (Maximum 365 jours)			en cas d'hospitalisati	se de 30 jours, ramenée à 3 jours on, les soins ambulatoires n'étant és à une hospitalisation]

Auz-delà des prestations définies di dessus, l'assuré bénéficie d'un « CAPITAL SANTE » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 2 000 € (3 000 €)
pour les enseignants, d'indipeants et athlètes de haut niveaul. Ce Capital Santé est deponible en totalité à chaque accident. Sill a été entamé ou épuisé à l'occasion
d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur.

L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les déparses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement fées à l'accident pris en charge ;

toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge ;

Dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux, prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale. ### Bris de lunettes et perte de

lentilles durant les activités sportives \$8\$ Dents fracturées \$8\$ Prothèces déjà avistantes nécessitant une réparation ou un remplacement \$8\$. En cas d'hospitalisation : majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : Welphone, défériation, etc. ne sont pas pris en compte) / si le blessé est meur : le coût d'hébèrgement du niprennt accompagnant facturé par l'hôchait, ainsi que les trais de trajet dans la limite de 0,25 E par les \$8\$.

🖱 Majoration de 10% par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50% du capital garanti

(**) Capital versé pour une IPP de 100%, réductible en fonction du taux d'invalidité

LÉS OPTIONS COMPLÉMENTAIRES: Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a sousorit auprès de la MUTUELLE DES PORTIFS, per l'intermédiaire de MDS CONSEIL no contrat de prévoyance qui permet de bénéficier, audellé du réglime de basse attaché à la licence, de garanties complémentaires (invalidité Permanente, Decès, Indemnités Journalistes). Le licencié désireux de
souscrire une garantie optionnelle devra remptir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA
(www.ffjudo.com) et le renvoyer à MDS CONSEIL (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chêque à l'ordre de MDS CONSEIL du montant de l'option
choisie.

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFUDA, par l'intermédiaire de MIDS CONSEIL auprès de MUTUAIDE ASSISTANCE): Rapatriement ou transport sanitaire.

88 Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. 88 Prise en charge des trais médicaux, en complèment des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 15 500 €, déduction faite d'une tranchise de 15,24 € par dossier. 88 Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 2 300 €. 88 L'assistance n'intervient qu'après ancel au 01 45 f 65 70.

Pour tous renseignements ou toute déclaration de sinistre, contactez : MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75016 PARIS //
Tel. 01 53 04 86 16 / Fax. 01 53 04 86 10 / E-Mail : contact@grpmds.fr

SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144E - SIRET 434 560 199 00011- APE 662ZZ - Nº immatriculation ORIAS - 07 001 479 (www.crias.tr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances

Ce document n'est pas un contrat d'assurance. Il ne reprend que les grandes lignes des contrats Allianz nº 49649610 et Mutuelle des Sportifs n° 2036 (notices d'information téléchargeables sur les le Internet de la FFJDA <u>www.ffjudo.com</u>). Ce document n'engage pas la responsabilité de MDS CONSEIL, ALLIANZ MUTUELLE DES SPORTIFS et FFJDA au-détà des limites des contrats précités.

En cas de réclamation, l'assuré peut s'adresser au Service Réclamations : \$\mathbb{G}\$ 01.53.04.86.30 - \$\mathbb{G}\$ 01.53.04.86.10 - \$\mathbb{G}\$ Groupe MDS - Service Réclamations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16



Attestation de licence Saison 2015/2016

FF judo	Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées			
77 Julio	THE RESIDENCE AND ADDRESS OF THE PARTY OF TH			
N° du club :				
Club:	the streets			
N° de licence :	man .			
Nom:				
Sexe:				
Né le :				
Saison 2015/2016 Délivrée pour servir et valoi	r ce que de droit.			
Fait à Paris le 28/05/2015	Platefution Francisco do Judo, Juliasu, Nanda el dischitina ana applicas 21/25, avenue de la Papa de Cadalina 76600 Public Songe 14			
	Président .			
LICENCE OFFICIELL	College College (1994) and Colle			
FEDERATION FRANCAISE DE J	JDO, JUJTSU, KENDO ET D.A. 2015/2016 SUDOK-11-2-2-2-2-3-1-3-2-2-2-3-1-3-2-2-3-3-3-3			

INSTITUT DU JUDO - 21-25, AVENUE DE LA PORTE DE CHÂTILLON - 75680 GEDEX 14 Tol: 01 40 52 16 16 - WWW.FFJUDO.COM - Judo@ffjudo.com



Attestation de Grade

Nous soussignés, Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées, représentée par son Président *Jean-Luc Rougé*.

Attestons que

né le

a obtenu son grade de ceinture noire Judo, Jujitu.

1er DAN le 12/06/1965

Délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PARIS le 28/05/201

Président